



**SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Cadre réservé au S.D.A.N.C

Commune _____

Date du premier contrôle __/__/__

Date du second contrôle __/__/__

**DOSSIER D'AUTORISATION D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. DEMANDEUR

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal-Commune _____

Téléphone _____

Nom du propriétaire
(si différent du demandeur) _____

1.2. PROJET

Adresse de l'immeuble _____

Code postal-Commune _____

Section et Numéro de cadastre du projet _____

Certificat d'urbanisme N°..... délivré le __/__/__

Permis de construire N°..... déposé le __/__/__

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

2.1. LOCAUX DESSERVIS

Construction neuve

Autres locaux- nature:

Transformation / rénovation

Résidence principale

Lotissement, son nom:

Résidence secondaire

- Nombre de logements desservis par l'installation d'assainissement non collectif _____
- Nombre de pièces principales par logement (nombre de chambres +2) _____
- Nombre d'usagers permanents par logement _____

2.2. TERRAIN

- Surface totale en m² _____
- Surface construite en m² _____
- Surface disponible pour l'assainissement en m² _____
- Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, arbres,...) _____
- **Topographie** : pente de cm par mètre

2.3. EAUX SOUTERRAINES

Présence d'une nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur

Oui

Non

Présence d'un captage (source ou forage) d'eau à proximité des ouvrages

Oui

Non

Si oui

Est-il destiné à la consommation d'eau potable?

Oui

Non

Est-il situé dans un rayon de moins de 35 mètres du système de d'assainissement ?

Oui

Non

Est-il situé dans un rayon de moins de 100 mètres du système d'assainissement ?

Oui

Non

2.4. EAUX PLUVIALES

Préciser la destination des eaux pluviales: _____

Rappel: le rejet des eaux pluviales vers l'installation d'assainissement non collectif est interdit

3. CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1. PRETRAITEMENT

Equipements	Matériau	Capacité en litres
-------------	----------	--------------------

Bac séparateur de graisse		
Fosse toutes eaux		
Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré		
Préfiltre décolloïdeur		
Fosse septique		
Regards et station de relevage	Hauteur en cm	Capacité en litres
Station de relevage avec pompe		

3.2. EPURATION DES EAUX USEES

Dispositif assurant l'épuration et l'évacuation des effluents par le sol en place			
	Longueur en mètres	Largeur en mètres	Profondeur en mètres
Tranchées d'épandage Nombre :			
Lit d'épandage			

Dispositif assurant l'épuration des effluents par sol reconstitué et leur évacuation par le sol en place			
	Longueur en mètres	Largeur en mètres	Hauteur de matériaux en mètres
Lit filtrant vertical non drainé			
Tertre d'infiltration			

Dispositif assurant l'épuration par sol reconstitué avant rejet vers le milieu superficiel			
	Longueur en mètres	Largeur en mètres	Hauteur de matériaux en mètres
Lit filtrant drainé A flux vertical A flux horizontal			
Tertre drainé			
Lit à massif de zéolithes			

Autres dispositifs (dérogatoires)		
	Matériau	Capacité en litres
Filtre bactérien percolateur Filière compacte Autre (fosse chimique- fosse d'accumulation)		

3.3. MODE D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (uniquement lorsque l'évacuation des effluents traités n'est pas possible par le sol en place)

Rappel : quel que soit le mode de rejet, une autorisation de rejet des eaux traitées est nécessaire

Lieu de rejet des eaux traitées	Document à produire
<input type="checkbox"/> Fossé, canalisation ou cours d'eau communal	<input type="checkbox"/> Autorisation du Maire : annexe 1
<input type="checkbox"/> Fossé ou canalisation de route nationale	<input type="checkbox"/> Autorisation de la DDE : permission de voirie à demander en Mairie
<input type="checkbox"/> Fossé ou canalisation de route départementale	<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation de voirie relative au

domaine public routier départemental

Rappel : le rejet par puits d'infiltration, puisard, puits perdu... est accepté uniquement après dérogation préfectorale

4. PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR EN 3 EXEMPLAIRES

Un **plan de situation de l'immeuble** permettant de localiser la parcelle d'accueil de la construction avec indication des points d'eau destinés à la consommation dans un rayon de 100 mètres.

Un **plan de masse** représentant le système d'assainissement non collectif par rapport à la construction

Un **plan de la parcelle** détaillant l'installation d'assainissement non collectif avec indication des longueurs, niveaux, et pentes rendant compte:

- de l'emplacement des différents éléments de l'installation, des canalisations et le cas échéant des conduites de rejet,
- des circuits distincts,
 - des eaux pluviales
 - des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères),
 - des conduites de ventilation
- de l'emplacement éventuel de diverses servitudes (droits de passage, etc...)

Un profil en long de la filière d'assainissement non collectif et de l'habitation

Un **chèque de 42,20 € libellé à l'ordre de la Paierie Départementale des Vosges** et correspondant au contrôle administratif de la conception de votre installation d'assainissement non collectif. La part de la redevance liée au contrôle de bonne exécution (63,30€) qui sera réalisée avant la mise en service de votre dispositif vous sera demandée à l'issue du contrôle de votre installation.

Un **exemplaire de l'étude pédologique** préalable à l'implantation du dispositif d'assainissement non collectif.

Remarque : Cette étude obligatoire représente pour le propriétaire un investissement bénéfique permettant de garantir la fiabilité du système d'assainissement retenu.

Le cas échéant l'Annexe I lorsque la filière est une filière d'assainissement non collectif drainée

Important : « *Les servitudes de droit privé ne sont pas opposables au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, sauf si l'information a été notifiée clairement dans le dossier dès le dépôt du projet* ».

Date et signature du demandeur

Observations, Date et signature du Maire